



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction des Politiques de Formation et d'Education Bureau des examens et des certifications</p> <p>1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07SP</p> <p>Claudine LEVY : 01 49 55 52 79</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2007-2153 Date: 24 décembre 2007</p>
--	---

Date de mise en application : immédiate pour la session d'examen de 2009
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Définition des épreuves communes aux options rénovées du BTSA : Epreuves 1 (ET1), A, B, C, sous forme terminale ou en contrôles certificatifs en cours de formation.

Bases juridiques : Arrêté du 9 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option Services en espace rural.
Arrêté du 9 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option Aquaculture.

Mots-clés : BTSA , épreuves communes, épreuves terminales, épreuves en CCF

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Inspection générale de l'agriculture- Hauts-commissariats de la république des TOM- Conseil général de génie rural des eaux et forêts- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- organisations syndicales de l'enseignement agricole public- fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser la définition des épreuves communes aux options renouvelées du BTSA.

Les épreuves communes concernées sont les suivantes :

- L'épreuve terminale n° 1 (ET1) « Expression française et culture socio-économique »: Epreuve du premier groupe, écrite, de coefficient 5
- L'épreuve A « Traitement de données »: Epreuve du deuxième groupe, de coefficient 3.
- L'épreuve B « Projet écrit d'un produit de communication » : Epreuve du deuxième groupe, de coefficient 3.
- L'épreuve C « Langue vivante » : Epreuve du deuxième groupe, de coefficient 3.

Les présentes dispositions sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2007 pour la préparation aux options « Aquaculture » et « Service en espace rural » du BTSA pour la session d'examen 2009.

Ces dispositions se substituent, **pour les 2 options citées ci-dessus**, aux dispositions

- de la note de service DGER/SETFP/POFET/N92/N° 2087 du 27 août 1992,
- de la note de service DGER/POFEGTP/N95/N°2106 du 12 octobre 1995 pour les épreuves communes ET1, A et B
- de la note de service DGER/POFEGTP/N97/N°2090 du 19 septembre 1997 pour la définition de l'épreuve C

L'adjointe au Chargé de la sous-direction
des politiques de formation et d'éducation

Sophie PALIN

Epreuve terminale n°1 (ET1) : Expression française et culture socio-économique

Il s'agit d'une épreuve terminale du 1^{er} groupe commune à toutes les options renouvelées du BTSA. Cette épreuve est écrite, d'une durée de 4 heures, de coefficient 5

Les objectifs de l'épreuve

Elle permet de juger les capacités suivantes :

- capacité à s'exprimer par écrit
- capacité de compréhension, d'analyse, de synthèse
- capacité à présenter un point de vue argumenté
- capacité à mobiliser des connaissances

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année une note de service précise les thèmes au programme pour une promotion.

La nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base de quelques documents fournis. L'un d'eux, document principal, d'environ mille mots, développe une thèse. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires.

L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

Dans la première partie dont l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques, le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal.

Dans la deuxième partie dont l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit, le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

L'évaluation de l'épreuve

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale*, par deux enseignants qui seront choisis parmi les enseignants concernés par la préparation de cette épreuve, français, éducation socioculturelle, sciences économiques et sociales.

* La grille nationale est commune à toutes les options du BTSA, elle correspond à celle qui a été diffusée par la note de service DGER/SETFP/POFET/N92/N°2087 du 27 août 1992.

Epreuve A : Traitement de données

Il s'agit d'une épreuve du 2^{ème} groupe, commune à toutes les options renouvelées du BTSA. Cette épreuve a un coefficient 3.

Les modules de formation concernés par cette épreuve sont les modules **M41 et M42**.

Les objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :

- choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de données (module M41)
- éventuellement, analyser un problème donné, proposer une démarche de résolutions s'appuyant sur l'utilisation de l'outil informatique (module M42)

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation.

L'évaluation proposée doit être suffisamment variée pour que sur un nombre réduit de sessions, l'ensemble des compétences soient évaluées.

L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

- Deux contrôles évaluent les capacités acquises dans le cadre module M41 « Statistiques ».

Le CCF1, de coefficient 1,2, porte sur les objectifs 1 (Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori) et 2 (Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision) du module M41. L'évaluation doit être équilibrée entre les 2 objectifs.

Ce CCF est commun à toutes les options renouvelées du BTSA.

Le CCF2, de coefficient 0,8, porte sur l'objectif 3 du module MP41.

- Un contrôle évalue les capacités acquises dans le cadre du module M42 « Technologies de l'Informatique et du Multimédia ».

Le CCF3, de coefficient 1, essentiellement pratique, doit être construit de manière à aborder les 4 objectifs du module M42. Outre l'évaluation de l'aptitude des étudiants à utiliser des outils de communication et à suivre l'évolution des TIC, il comporte obligatoirement la rédaction de l'analyse d'un problème ou d'une situation en lien avec l'option du BTSA, à résoudre à l'aide des outils de traitement de données. En conséquence, il comprend l'utilisation d'un tableur et d'un gestionnaire de bases de données.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et dure trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices ou problèmes. Elle porte sur les objectifs 1 et 2 du module M41 et peut éventuellement comporter une analyse s'appuyant sur l'utilisation de l'outil informatique.

Il s'agit d'une épreuve commune à toutes les options renouvelées du BTSA.

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématiques qui intervient dans la filière BTSA.

Epreuve B : Projet écrit d'un produit de communication

Il s'agit d'une épreuve du 2^{ième} groupe, commune à toutes les options rénovées du BTSA. Cette épreuve a un coefficient 3.

Le module de formation concerné par cette épreuve est le **M22** et les activités pluridisciplinaires qui lui sont rattachées.

Les objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les capacités du candidat suivantes :

- capacité à se situer dans un processus de communication
- capacité à concevoir une démarche créative et à mettre en œuvre une technique particulière propre à un moyen d'expression.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation.

L'épreuve est constituée par 2 contrôles certificatifs de même coefficient.

Les contrôles peuvent correspondre à un écrit et/ou un oral, un travail personnel de groupe avec une restitution individuelle écrite ou orale. La nature des épreuves choisies doit permettre d'évaluer avec le même coefficient la capacité à analyser et structurer des informations écrites, la capacité à élaborer un produit d'animation ou de communication, la capacité à analyser une situation de communication interpersonnelle ou un travail de groupe.

L'épreuve B s'organise en deux contrôles affectés d'un même coefficient.

Le CCF1 porte sur les objectifs 1 et 2 du référentiel (sauf les sous objectifs 2.4.1 et 2.4.3). Il évalue une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information à partir d'une problématique qu'il a lui-même élaborée. Ce travail s'appuie obligatoirement sur les thèmes socio-économiques et culturels au programme.

Il s'agit pour l'étudiant de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale qui sera précisée par l'équipe enseignante.

L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : Evaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

L'évaluation portera essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même, qui est support de la communication et non seul objet de l'évaluation. Néanmoins, le produit documentaire reste un critère d'évaluation de la qualité de la recherche documentaire et du traitement de l'information qui ont précédé son élaboration. La grille d'évaluation comportera à minima les critères et la pondération comme indiqué ci-dessous :

- existence, formulation et justification d'une problématique pertinente (15 points)
- élaboration et argumentation d'une stratégie de recherche documentaire, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats (15 points)
- mise en œuvre d'une évaluation de la qualité de l'information (30 points)
- sélection d'un corpus de documents pertinents au regard de la problématique (30 points)
- référencement des sources et analyse critique (bibliographie analytique) (10 points)

Elle sera établie de manière progressive à partir d'un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (de type « carnet de bord ») et d'une grille d'évaluation. Le carnet de bord comprendra obligatoirement les productions écrites suivantes :

- une fiche relative à la problématique;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire, questionnement, mots clés, outils de recherche, validation de l'information et évaluation de sa qualité, parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré acquis...)
- une bibliographie analytique comportant un signalement ainsi qu'un résumé ou une analyse du document
- des fiches lecture pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, critères de validité de l'information, pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur...

La phase 1 du CCF1 est évaluée par l'ensemble de l'équipe pédagogique du module M22. Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note du CCF1.

Phase 2 : Evaluation de l'argumentation orale inscrite dans une situation de communication

L'évaluation d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant porte sur une argumentation orale qui intègre obligatoirement des supports de communication. L'étudiant argumente dans le cadre d'une situation concrète de communication orale précisée par l'équipe enseignante. L'étudiant est évalué à l'aide de la grille d'évaluation ci-jointe.

Capacités	Critères	Barème
Prise en compte de la situation de communication	Adaptation au contexte, au public, niveau de langue et registre adaptés, gestion du temps satisfaisante	4
Mise en œuvre de l'argumentation en relation avec la problématique choisie Utilisation correcte du code verbal	Cohérence du cheminement argumentatif et pertinence des arguments et des exemples Maîtrise de la langue orale et des procédés d'expression voix : timbre, volume diction : débit, articulation, intonation ressources kinésiques : champ visuel, gestuelle ressources proxémiques : posture, attitudes	6 3
Utilisation pertinente des codes para-verbaux et non verbaux Implication de l'émetteur	Supports adaptés, pertinents par rapport au contenu et bonne utilisation du media et des codes	3
Code iconique, plastique, sonore		4
		/20 points

La phase 2 du CCF1 est évaluée par l'ensemble de l'équipe pédagogique du module M22. Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF1.

Le CCF2 évalue les objectifs 2.4, 3 et 4 du référentiel sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet initiative et communication (PIC). Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel, scriptovisuel ou audiovisuel, à partir d'une note d'intention, et la mise en place d'une animation.

Le CCF2 est évalué par l'ensemble de l'équipe pédagogique du module M22. Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur d'éducation socioculturelle. Elle représente l'autre moitié de la note du contrôle certificatif de l'épreuve B.

Elle s'effectue à partir de l'examen de fiches concernant la conception du projet et de sa démarche, d'une note d'intention concernant la réalisation d'un support de communication, d'un carnet de bord (consignant les activités de l'étudiant, les compte-rendus de réunions, des notes concernant la gestion des écarts avec le projet anticipé, des notes d'auto-évaluation...) d'entretiens et d'observations effectués par les enseignants tout au long de la démarche, de l'évaluation dans son contexte concret de communication du support réalisé, ainsi que l'évaluation de l'action d'animation, et d'un contrôle oral ou écrit en temps limité, comptant pour la moitié de la note finale.

La grille d'évaluation ci-jointe est impérative :

Evaluation collective: les étudiants d'un même groupe ont la même note

Capacités	Critères	Situations d'évaluation	Barème
Concevoir globalement le projet	Cohérence et faisabilité Mise en évidence des objectifs de communication et d'animation Mobilisation des ressources innovation	Entretien à partir d'une fiche projet, Note d'intention pour la réalisation d'un support de communication	3
Organiser l'action	Gestion du temps et des ressources Coopération dans le groupe Adaptation Implication et autonomie	Observations du tuteur Entretien à partir d'un carnet de bord	3
Communiquer	Relation avec l'environnement Communication avec un public Pertinence, technicité et impact du support de communication Valorisation de l'action	Observations du tuteur Entretien à partir des carnets de bord Evaluation du support réalisé	4

Evaluation individuelle :

Analyser le projet	Intégration de la démarche de projet	Oral ou écrit en temps limité	2
Maîtriser les éléments d'une communication	Appropriation des outils d'analyse des éléments relationnels (cf. obj.31-32-33) Analyse de la stratégie de communication et du support	Oral ou écrit en temps limité	5
Prendre des initiatives	Expression personnelle Implication personnelle	Observation du tuteur et carnet de bord	3
TOTAL			/20

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite de trois heures y compris le temps de lecture des documents; elle peut s'accompagner d'une production graphique.

Elle s'effectue sur la base d'un support documentaire destiné à aider le candidat, composé d'éléments d'information et de documents d'ambiance d'ordre graphique, photographique ou plastique.

L'énoncé précise l'objet du processus de communication et induit ses motifs, les circonstances et le public concerné.

L'épreuve comporte deux parties :

La Première partie a pour objectif de vérifier que le candidat sait analyser une situation de communication et concevoir une stratégie cohérente qui en découle.

Le candidat expose par écrit la démarche qu'il se propose de suivre, en précisant :

D'une part, la stratégie utilisée à partir du public ciblé, des objectifs qu'il s'est fixé, des étapes de la démarche suivie, des moyens mis en œuvre.

D'autre part, les raisons du choix d'un support de communication qu'il envisage d'élaborer

La Deuxième partie a pour objectif de vérifier que le candidat sait mobiliser ses capacités d'expression et de créativité afin de produire un message destiné à un public déterminé.

Le candidat rédige une note d'intention concernant le support de communication qu'il a choisi, puis restitue une des phases significatives de l'élaboration du support.

Ces phases sont par exemple :

- réunion ; thèmes, documents préparatoires, canevas,
- affiche ; une esquisse (format A3 maximum), composition, indication de couleurs, texte
- dépliant: une esquisse avec mise en page (titres, sous-titres, principaux éléments d'information),
- émission de radio ; conducteur, grille retenue pour un entretien,
- montage de diapositives ou de film vidéo ; synopsis et découpage technique d'une courte séquence...

Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, tout matériel destiné à faciliter son expression graphique et plastique (par exemple des documents de toutes natures, des ciseaux, des feutres couleurs, du papier couleur, de la colle ...). Le matériel informatique n'est pas autorisé.

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'une grille nationale critériée* par un examinateur enseignant d'éducation socioculturelle ou enseignant de français, intervenant en BTSA.

* La grille nationale est commune à toutes les options du BTSA, elle correspond à celle qui a été diffusée par la note de service DGER/SETFP/POFET/N92/N°2087 du 27 août 1992.

Epreuve C : Langue vivante

Il s'agit d'une épreuve du 2^{ème} groupe, commune à toutes les options renouvelées du BTSA. Cette épreuve a un coefficient 3.

Le module de formation concerné par cette épreuve est le **M23**.

Les objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation.

L'épreuve est constituée par 4 contrôles qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension orale, compréhension de l'écrit expression écrite, expression orale (en continu et en inter action).

Pour mettre en œuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en œuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 50 minutes dont :

- 30 minutes sont consacrées par le candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation.
- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examineur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 3 minutes.

La première partie permet d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée.

L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examineur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée. Le candidat répond, en français, aux questions qui sont elles mêmes rédigées en français. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

La grille de compréhension, libellée en français, sera remplie en français.

La grille que le candidat remet à l'examineur au terme de la préparation ne fait l'objet d'aucun commentaire. L'examineur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat.

La deuxième partie permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien, choisi par l'examineur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examineur pourra joindre au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc...).

Évaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée, à l'aide d'une grille nationale.

Pour l'évaluation de la compréhension de l'oral, l'examineur utilisera la grille de compréhension et y ajoutera le barème qu'il aura établi en fonction de l'enregistrement sonore utilisé. L'expression orale - prise de parole en continu et en inter action - est évaluée à l'aide de la grille jointe.

L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT - Rendre compte - Interpréter - Développer un point de vue personnel	/2
APTITUDE A COMMUNIQUER 1. Prise de parole en continu - autonomie - aisance 2. Entretien - réactions aux sollicitations de l'examineur - initiative - capacité à intéresser et convaincre	/2
NIVEAU DE MAÎTRISE DE LA LANGUE - Intelligibilité du message* - Correction de la langue* - Fluidité de l'expression - Authenticité de la langue <i>* Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.</i>	/6
Total	/10
COMPREHENSION ORALE	/10
Note finale Expression orale + compréhension orale	/20 en points entiers
Appréciation générale :	

Signatures